

Le jeudi douze octobre deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal dûment convoqué au sein de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TURPIN.

Sous la présidence de : Olivier TURPIN, Maire
Secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES

Date de la convocation : 6 octobre 2023

Membres du Conseil Municipal :

- En exercice : 15
- Présents : 11

Olivier TURPIN, Maire - Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HÉROGUER, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Jacques DURIEU et Alain DUFRENE, Conseillers Municipaux.

- Excusés : 3

Sabrina WATRELOT, qui donne procuration à Mélanie DAZIN-DESLANDES

Philippe SIMOENS, qui donne procuration à Thierry MASQUELIER

Isabelle DESCAMPS, qui donne procuration à Jacques DURIEU

- Absent : 1

Aimé DUQUENNE

Nombre de votants : 14

- Pour : 14
- Contre : 00
- Abstention : 00

OBJET DE LA DELIBERATION

Délibération n° 2023-50 - Finances / Budget - Reprise du fourgon de la commune suite à l'achat d'un nouveau véhicule auprès d'un concessionnaire - APPROBATION.

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2122-1 et suivants,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer afin de permettre au Maire de traiter certaines affaires comme l'aliénation de biens communaux en fin de vie,

Considérant l'état et l'âge du véhicule RENAULT MASTER immatriculé 506 CBZ 59, acquis par la collectivité en octobre 2005,

Considérant que ce véhicule nécessite d'être remplacé pour le bon fonctionnement des services techniques de la commune,

Qu'il est précisé que le véhicule a été totalement amorti,

Il est demandé aux élus de l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à sa cession pour un montant de 500 € par le concessionnaire « Grand Nord Automobile » fournissant le nouveau véhicule FORD TRANSIT, immatriculé FQ 369 HF.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **14 voix pour** - 00 voix contre - 00 abstention, **décide** :

- D'autoriser ou de ne pas autoriser le déclassement et la sortie de l'actif de la Commune du véhicule RE-NAULT MASTER immatriculé 506 CBZ 59,
- D'autoriser ou de ne pas autoriser le Maire à procéder à la cession du véhicule au concessionnaire « Grand Nord Automobile » aux conditions de reprise déterminées lors de l'achat du nouveau véhicule FORD TRANSIT immatriculé FQ 369 HF, soit 500 €.
- D'autoriser ou de ne pas autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Olivier TURPIN



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Télétransmis en préfecture le 20/10/2023
Publié sur le site Internet le 20/10/2023